

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de membres en exercice	= 15
17/02/2026	17/02/2026	Présents à l'ouverture de la séance	= 10
		Votants la présente délibération	= 13

L'an deux mil vingt-six, le lundi vingt-trois février à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Noël TELLIER, Maire de LOUPLANDE.

Etaient présents : Noël TELLIER, Dominique LELOUP, Claudette GARNIER, Lionel HUBERT, Gilles BELLAND, Eliane LEVEILLÉ, Lynda LAFOND, Gaël PELTIOT, Rénald FRAIPONT, Rémi METIVIER

Absents excusés : Catherine BAZOGE (pouvoir donné à Claudette GARNIER), Alain LORiot (pouvoir donné à Lionel HUBERT), Suzy DIEUL, Séverine NICAISE, Ludivine CHEVALIER (pouvoir donné à Gilles BELLAND)

Secrétaire de séance : Monsieur Lionel HUBERT

Formant la majorité des membres en exercice

Délibération N° 23.02.2026-4

▪ 4°) AFFECTATION DU RESULTAT ANNEE 2025 BUDGET PRINCIPAL :

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du Compte Financier Unique 2025, et vote à mains levées, à l'unanimité, décide de l'affectation des résultats de la manière suivante :

VU :

L'excédent de Fonctionnement 2025 s'élève à	708 696.95 €	
L'excédent d'Investissement 2025 s'élève à	87 500.88 €	
Les restes à réaliser en dépenses s'élèvent à	- 59 047.75 €	
Les restes à réaliser en recettes s'élèvent à	+ 59 104.61 €	soit } 56.86 €

Il n'y a pas d'affectation obligatoire au **compte 1068** (recettes investissements) car pas de déficit d'investissement ni de Restes à Réaliser à reporter.

L'excédent de fonctionnement 2025 de **708 696.95 €** est maintenu en section de fonctionnement au **compte 002** (recettes).

L'excédent d'investissement 2025 est repris au **compte 001** (recettes) pour **87 500.88 €**.

Le Maire soussigné, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de la réception en Préfecture le
et de l'affichage en lieu public le 26 février 2026

pour copie conforme
Louplande, le 26 février 2026
Suivent les signatures au registre
Le Maire,

Le secrétaire de séance :
Lionel HUBERT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201698-20260223-23022026-4-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/03/2026
Affichage : 03/03/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

